

392

DB8

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy
et de la Forêt Domaniale dans la MRC de
Montmagny

6211-24-097



Connaissances issues des suivis de mortalité de l'avifaune et des chauves-souris au Québec

État de situation des populations de chauve-souris

- Sept des huit espèces présentes au Québec ont un statut de précarité :
 - Chauve-souris pygmée de l'Est (résidente) : susceptible d'être désignée
 - Pipistrelle de l'Est (résidente) : menacée
 - Chauve-souris nordique (résidente) : menacée
 - Grande chauve-souris brune (résidente) : aucun statut
 - Chauve-souris rousse de l'Est (migratrice) : vulnérable
 - Chauve-souris argentée (migratrice) : susceptible d'être désignée
 - Chauve-souris cendrée (migratrice) : susceptible d'être désignée

Impacts des parcs éoliens

Espèces les plus affectées et pour lesquelles un suivi de mortalité est demandé :

- Chauves-souris
- Oiseaux

Impacts :

- Collisions et barotraumatisme
- Effets sur la survie → perte et fragmentation d'habitats

Suivi des mortalités

Objectif : Évaluer le taux de mortalité pouvant être associé aux éoliennes en exploitation

- Protocole 2008 : 1^{ère} édition
- Protocole 2013 : 2^{ème} édition – changement de l'équation
- Protocole février 2025 : 3^{ème} édition – ajout d'une grille décisionnelle



Suivis des mortalités

ATTENTION !

Puisque les méthodes d'inventaire et de calculs ont évolué, il est difficile de comparer les résultats de mortalités issus des différents protocoles.

Résultats des suivis de mortalité de la faune avienne et des chauves-souris – Certains parcs éoliens en Chaudière-Appalaches

	Frampton (12 éoliennes)						Massif du Sud (75 éoliennes)						Des Moulins (59 éoliennes)					
	An 1 (2016)		An 2 (2017)		An 3 (2018)		An 1 (2013)		An 2 (2014)		An 3 (2015)		An 1 (2016)		An 2 (2017)		An 3 (2018)	
	Nb	Taux*	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux
Rapaces	0	0	0	0	0	0	1	5,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oiseaux	5	1,17	0	0	6	2,42	28	3,7	13	0,45	10	0,58	7	0,55	0	0	3	1,03
Chauves-souris	1	0,15	2	0,31	1	0,57	2	0,2	5	0,09	3	0,96	4	0,32	10	1,00	1,03	0,48

*Taux = nb d'individus/éolienne/an



Les suivis de mortalité antérieurs : nuances

- Des chiffres à interpréter avec prudence
 - Suivis ont été réalisés sur la base du protocole de 2008
- Les faibles taux = interprétation délicate
 - Une seule équation = sous-estime le taux de mortalité
 - Déclin des populations de chauves-souris
- Avec l'application de deux équations tel que demandé dans les protocoles de 2013 et de 2025, les taux auraient été différents

Grille décisionnelle – Protocole 2025

Pour les parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale = protocole de 2025

- Suivi du taux de mortalité
 - Dès que le résultat d'une des deux équations = 1 mortalité/éolienne/an = bridage
- Application du bridage
 - Parc de 21 éoliennes et plus
 - Augmentation du seuil de démarrage des éoliennes à un vent de 5.5 m/s pour l'ensemble des éoliennes
 - Applicable la nuit du 1^{er} juin au 15 octobre = période d'activité des chauves-souris